



CONTRAT DE VENTE

Éleveur : Lydie Gagné-Lecours
 Chatterie Chamina NEQ #2275425637
 St-Timothée (Valleyfield) Qc
info@chatschaminasiberiens.ca

Acheteur : Nom :
 Adresse :
 Téléphone :
 E-mail :

L'Acheteur achète le chaton suivant à l'Éleveur :

Parents du chaton, code de la portée	
Nom du chaton	
Numéro de puce électronique	
Date de naissance	
Race	Sibérien (SIB)
Couleur	
Sexe	

Pour l'achat dudit chat, l'Acheteur payera la somme de 2000\$ plus la TPS et la TVQ (2300\$), en 2 versements :

Réservation : 300\$, payé le

Prise de possession : 2000\$, payé le

- 1- L'Acheteur doit garder le chat dans des conditions optimales, pour son bien-être physique et psychologique. L'Éleveur se réserve le droit de reprendre le chat, sans remboursement à l'Acheteur, s'il apprend que le chat subit de la maltraitance de n'importe quelle forme.
- 2- L'Éleveur n'est aucunement responsable de toutes réactions allergiques et complications qui pourraient survenir à un être vivant à cause de ce chat. L'Acheteur doit bien comprendre que le chat est HYPO allergène, mais NON garanti SANS aucun allergène. Un chat 100% non allergénique n'existe pas.
- 3- L'Éleveur donne à l'Acheteur une garantie allergie de 14 jours. Il sera possible pour l'Acheteur de retourner le chaton en cas d'allergies et se faire rembourser un montant de 2000\$, le dépôt n'étant pas remboursable. Si le chaton est repris malade, l'Acheteur devra assumer les frais de vétérinaire, qui seront déduits du remboursement, incluant visites et produits prescrits pour le soigner.

Initiales Éleveur _____
 Initiales Acheteur _____



4- Garantie maladie:

- a) En cas de maladie virale ou infectieuse dans les 7 jours suivant le départ du chaton de l'élevage Chamina, l'Éleveur s'engage à payer les frais vétérinaires encourus par cette maladie, jusqu'à un maximum de la valeur du chat (2000\$), avec factures originales du vétérinaire à l'appui.
- b) En cas de maladie héréditaire qui serait diagnostiquée dans la première année de vie du chaton (jusqu'à ce que le chaton atteigne l'âge de 12 mois), l'Éleveur offre 2 options à l'Acheteur.

Option 1 : Si l'Acheteur garde le chaton, l'Éleveur paye les frais vétérinaires encourus à cause de cette maladie héréditaire, jusqu'à un maximum correspondant à la valeur du chaton, soit un total 2000\$, au cours des premiers 12 mois de vie du chaton. L'Acheteur doit avoir avisé l'Éleveur avant de faire soigner son chat, dans la mesure du possible. Il doit ensuite donner la preuve des frais payés (factures originales) et la preuve écrite par le vétérinaire que les soins sont liés à cette maladie héréditaire.

Option 2 : Si l'Acheteur veut retourner le chaton à l'Éleveur pour cause de maladie héréditaire à l'intérieur des 12 premiers mois de vie du chaton, soit il obtient un remboursement complet ou le choix d'un autre chaton sans frais dans l'une des portées à venir, mais seulement avec preuve écrite du vétérinaire que le chaton est atteint de cette maladie.

- c) Si le chaton décédait d'une maladie héréditaire dans ses 12 premiers mois de vie, l'option 2 ci-dessus s'applique. Une preuve vétérinaire que ladite maladie est en cause est requise pour que la garantie s'applique.
- d) L'Éleveur n'est aucunement responsable de toutes maladies virales ou infectieuses diagnostiquées après le 8^e jour de prise de possession, ainsi que de toutes maladies héréditaires diagnostiquées après le 12^e mois de vie du chaton.
- e) Cette garantie maladie ne s'applique plus s'il y a transfert de propriétaire, sauf dans le cas où l'Éleveur relocalise lui-même le chaton.

5- Le dégriffage des chatons achetés chez Chatterie Chamina est maintenant interdit.

Si le chat est dégriffé par l'Acheteur, la garantie allergie clause no. 3 et la garantie maladie inscrite à la clause no.4 ne sont plus honorées par l'Éleveur.

6- L'Éleveur s'engage à remettre à l'Acheteur un chaton en santé, sans aucune maladie connue de l'Éleveur, stérilisé, micropucé, vacciné 2 doses et vermifugé 4 fois. L'Éleveur certifie qu'il a pris grand soin de la santé physique et mentale du chaton durant ses premières semaines de vie et lui a procuré une bonne alimentation, beaucoup d'amour et d'affection.

7- L'Éleveur enregistrera le chaton avec l'association féline internationale TICA comme chat de race Sibérien.

Initiales Éleveur _____

Initiales Acheteur _____



La signature de ce contrat de vente, par l'Éleveur et l'Acheteur, confirme l'acceptation et le respect des conditions stipulées dans ledit contrat, par les deux parties.

Signé à : _____ le : _____

Par : _____ Par : _____

Éleveur

Acheteur

Initiales Éleveur _____
Initiales Acheteur _____